

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ESCAPAD LILLE

En vigueur au 16 juillet 2026

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement intérieur définit les règles applicables aux client(e)s d'ESCAPAD Lille, centre situé au centre commercial Westfield Euralille, 2e étage, 100 avenue Willy Brandt, 59800 Lille. Il vise à assurer la sécurité, le confort et le bon déroulement des activités proposées, qui incluent notamment l'escalade de bloc, le padel, les cours, stages et académie, la restauration et le bar sous l'enseigne Café Central by ESCAPAD, ainsi que la vente et la location de matériel. En accédant aux installations, tout(e) client(e) accepte sans réserve les dispositions du présent règlement, qui complète les Conditions Générales de Vente (CGV) d'ESCAPAD.

ARTICLE 2 : ACCÈS

2.1 Le passage à l'accueil est obligatoire pour accéder aux installations. Lors de la première visite, le/la client(e) : complète une fiche de renseignements permettant la délivrance d'un titre d'accès ; prend connaissance et accepte le présent règlement ; s'informe sur les questions d'assurance (la souscription d'une assurance individuelle accident est fortement recommandée, par exemple FFME ou CAF) ; règle le droit d'entrée correspondant à son profil. Lors des visites suivantes, le/la client(e) : présente son QR code ou se présente à l'accueil ; s'acquitte du droit d'entrée (à l'unité, avec un carnet ou en présentant sa carte d'abonné(e)) ; se conforme au présent règlement et aux consignes de l'équipe ESCAPAD.

2.2 L'escalade de bloc est accessible à toutes et tous, y compris aux débutant(e)s. Un brief de sécurité est réalisé à l'accueil pour chaque nouveau ou nouvelle grimpeur(se), et les consignes de sécurité sont affichées dans la salle. Chaque pratiquant(e) doit en prendre connaissance, les comprendre et les respecter avant de grimper.

2.3 Tout(e) mineur(e) de 12 à 17 ans se présentant sans accompagnant doit être muni(e) d'une autorisation signée par son représentant légal, disponible à l'accueil. Cette autorisation reste valable jusqu'à sa majorité.

2.4 Aucun(e) enfant de moins de 12 ans n'est autorisé(e) à pratiquer seul(e). Il/elle doit être accompagné(e) et sous la surveillance active d'un adulte responsable. En l'absence d'un adulte responsable, les enfants de moins de 12 ans ne peuvent pratiquer que dans le cadre d'activités encadrées par les moniteur(rice)s d'ESCAPAD, aux tarifs en vigueur.

ARTICLE 3 : HORAIRES, SÉANCES ET TARIFS

3.1 Les horaires et tarifs en vigueur sont affichés à l'accueil et publiés sur le site internet. Les horaires peuvent évoluer selon les besoins d'exploitation (stages, compétitions, maintenance, événements), pouvant entraîner l'immobilisation de tout ou partie des installations. Toute fermeture exceptionnelle est communiquée par affichage, sur le site internet et sur les réseaux sociaux. L'accès est conditionné par la fréquentation du moment ; en cas de forte affluence, il peut être réservé en priorité aux abonné(e)s et aux activités encadrées.

3.2 L'accès des groupes est soumis à une réservation préalable et à l'établissement d'un contrat précisant les conditions d'accès, de tarifs et d'encadrement.

3.3 Sauf dérogation accordée par la direction, seuls les moniteur(rice)s d'ESCAPAD peuvent enseigner et encadrer les activités contre rémunération dans l'établissement.

ARTICLE 4 : RÈGLES GÉNÉRALES D'UTILISATION

4.1 Accès et comportement. La direction se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne susceptible d'avoir un impact négatif sur l'expérience des autres client(e)s. Chaque client(e) adopte un comportement respectueux envers les autres usager(e)s et le personnel. Tout comportement violent, abusif ou irrespectueux peut entraîner une exclusion immédiate.

4.2 Tenue et hygiène. Une tenue correcte est exigée dans tout l'établissement. Pour la pratique, une tenue sportive adaptée, des chaussures ou chaussons adaptés et un haut couvrant le torse sont obligatoires. Le respect des règles d'hygiène est obligatoire : hygiène corporelle appropriée, usage d'une serviette personnelle et nettoyage systématique des équipements après utilisation.

4.3 Vestiaires. L'utilisation des vestiaires et des casiers est recommandée pour déposer ses effets personnels. ESCAPAD ne peut être tenu responsable des vols dans la salle ou les vestiaires.

4.4 Toilettes et douches. La propreté est une priorité ; toute personne utilisant ces espaces est priée de les respecter.

4.5 Hydratation et alimentation. La consommation s'effectue dans les espaces prévus à cet effet (bar et restauration). Seules les gourdes, bouteilles fermées et écocups sont tolérées dans les espaces sportifs, en dehors des aires de réception et de pratique. Les seules boissons alcoolisées consommables sont celles servies au bar.

4.6 Animaux. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux ne sont pas admis, à l'exception des chiens guides et d'assistance.

4.7 Location de matériel. Le matériel loué est utilisé dans le respect des notices constructeurs, disponibles à l'accueil. Une caution peut être exigée. Toute perte ou détérioration est à la charge de l'utilisateur(trice).

4.8 Vente de matériel. Le matériel proposé à la vente est disponible dans l'espace de vente et payable comptant. En cas de défaut constaté, le/la client(e) dispose d'un délai de 14 jours pour signaler le problème et demander un échange ou un remboursement, sous réserve des conditions de retour applicables.

4.9 Effets personnels et objets de valeur. Les effets et objets de valeur demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Il est conseillé de les déposer dans un casier ou à l'accueil.

4.10 Vidéosurveillance. Pour des raisons de sécurité, certains espaces sont placés sous vidéosurveillance. Les zones concernées peuvent être communiquées à l'accueil.

ARTICLE 5 : PRATIQUE DE L'ESCALADE DE BLOC

L'escalade de bloc nécessite une vigilance de tous les instants ; les règles de sécurité doivent être connues et respectées avant toute pratique. La pratique s'effectue de manière autonome, sous l'entière responsabilité des grimpeur(se)s, sans encadrement ni surveillance, hors activités proposées par ESCAPAD. Chaque pratiquant(e) engage sa responsabilité civile en cas d'accident et veille à sa sécurité comme à celle des autres. Chaque pratiquant(e) s'engage à : n'utiliser que du matériel adapté à l'escalade ; signaler toute anomalie (prises desserrées, tapis ou murs endommagés, comportement dangereux) ; prendre connaissance des consignes de sécurité affichées ; ne pas courir dans la salle. L'équipe ESCAPAD peut intervenir à tout moment auprès d'une personne au comportement dangereux ou négligent. Le non-respect des consignes entraîne l'exclusion immédiate.

5.1 Bloc. La pratique du bloc suppose l'acceptation des risques liés à la chute. Il est interdit de passer ou de stationner sous une personne qui grimpe, ainsi que de stationner sur les tapis en dehors de la pratique. Les chutes n'étant pas prévisibles, il appartient aux personnes au sol de laisser une distance suffisante avec la zone de chute potentielle. En cas de chute, aucun(e) grimpeur(se) ne peut être tenu(e) responsable si une personne se trouvant en dessous est blessée. La circulation des enfants dans les zones de bloc se fait sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnant(e)s.

5.2 Zones. Certaines zones de grimpe peuvent être prioritairement réservées aux cours dispensés par ESCAPAD.

5.3 Magnésie. L'utilisation de la magnésie liquide est recommandée dans les zones d'escalade.

ARTICLE 6 : PRATIQUE DU PADEL

6.1 Accès. Les terrains de padel sont accessibles aux client(e)s ayant effectué une réservation. Toute personne accédant aux terrains se conforme aux consignes du personnel.

6.2 Réservation. Les réservations peuvent être effectuées en ligne, par téléphone ou à l'accueil, sous réserve des disponibilités. Les horaires réservés doivent être respectés : tout retard est déduit du temps de pratique restant et, au-delà de 15 minutes, ESCAPAD peut disposer du créneau réservé. Les modalités de paiement, d'annulation et de remboursement sont précisées dans les CGV.

6.3 Règles d'utilisation. Le port d'une tenue de sport adaptée et de chaussures non marquantes est obligatoire sur les terrains. Les joueur(se)s respectent les règles du jeu et font preuve de fair-play. Il est interdit de fumer, de consommer de l'alcool ou des substances illicites sur les terrains. Les terrains et le matériel sont laissés en bon état après utilisation ; tout matériel endommagé est signalé immédiatement au personnel.

ARTICLE 7 : RESTAURATION ET BAR

7.1 Un service de restauration et de bar est proposé sur place sous l'enseigne Café Central by ESCAPAD, accessible selon les horaires d'ouverture. La consommation s'effectue dans les zones prévues à cet effet.

7.2 La vente d'alcool est strictement interdite aux mineur(e)s ; une pièce d'identité peut être demandée. Sauf autorisation de la direction, il est interdit d'introduire des aliments ou boissons de l'extérieur.

7.3 Les client(e)s sont invité(e)s à signaler toute allergie alimentaire avant consommation. Malgré les précautions prises, l'absence totale de traces d'allergènes ne peut être garantie.

ARTICLE 8 : DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de ses activités, ESCAPAD peut réaliser des photographies et vidéos au sein du centre. Sauf opposition écrite préalable, le/la client(e) autorise ESCAPAD à utiliser son image, à titre non exclusif et non commercial, à des fins de communication interne et externe (site internet, réseaux sociaux, supports promotionnels). ESCAPAD s'engage à respecter la dignité et la vie privée des personnes. Le consentement peut être retiré à tout moment par simple demande écrite. Pour les mineur(e)s, l'autorisation relève du représentant légal.

ARTICLE 9 : SÉCURITÉ, ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

9.1 Accidents. Tout accident ou incident, même bénin, doit être signalé à l'accueil. En cas d'accident, si la personne accidentée (ou son représentant pour un(e) mineur(e)) refuse qu'il soit fait appel aux secours, elle sera invitée à signer une décharge avant de quitter les lieux.

9.2 Vols et dégradations. ESCAPAD conseille de déposer les objets de valeur dans un casier ou à l'accueil et décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration dans la salle ou les vestiaires. Toute dégradation volontaire ou résultant d'un usage inapproprié des installations ou du matériel peut être facturée à la personne responsable.

9.3 Responsabilité. ESCAPAD décline toute responsabilité en cas d'accident résultant du non-respect du présent règlement, d'une utilisation non conforme des équipements ou d'une négligence de la part des client(e)s.

9.4 Sanctions. En cas de non-respect du présent règlement ou des consignes de l'encadrement, ESCAPAD peut appliquer les sanctions suivantes : observation, suspension, exclusion, radiation. Dans ce cadre, le/la contrevenant(e) ne peut prétendre au remboursement de sa séance ou de son abonnement.

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS FINALES

10.1 Le présent règlement est affiché dans les locaux d'ESCAPAD et disponible sur le site internet. ESCAPAD se réserve le droit de le modifier à tout moment, les modifications étant applicables dès leur publication.

10.2 Conformément à la réglementation applicable et au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles la concernant, exerçable auprès d'ESCAPAD.

10.3 Toute infraction au présent règlement peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive des installations, sans remboursement des sommes versées.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur d'ESCAPAD Lille et je m'engage à le respecter (pour les mineur(e)s, signature du représentant légal).

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Nom, prénom : _____ Signature : _____